



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 8 novembre 2013

Communiqué de presse

Opération interministérielle de contrôle dans les restaurants: plusieurs infractions relevées

Ce vendredi 8 novembre 2013 une opération de contrôle interministérielle coordonnée par la direction de la mer et associant la gendarmerie nationale, le service mixte de la police d'environnement, le service alimentation de la DAAF, le service de répression des fraudes de la DIECCTE et l'Unité littoral des affaires maritimes, dans quatre restaurants de manière simultanée à Fort de France et au Vauclin.

Cette opération de contrôle dans les restaurants avait pour objectif de s'assurer du respect de la réglementation relative à la traçabilité des produits de la mer présents et servis dans ces restaurants (Code rural et des pêches maritimes), du respect du code de l'environnement, du Code du travail et du respect des règles d'hygiène en vigueur.

Les quatre contrôles ont donné lieu :

- à une mise en demeure d'un établissement de se mettre en conformité avec les règles d'hygiène avec des mesures d'urgences prises immédiatement ;
- à l'avertissement de deux autres établissements pour défaut d'hygiène générale. (absence de plan de maîtrise sanitaire, défaut de déclaration d'activité, maintenance défectueuse, défaut de lutte contre les nuisibles, etc.). Des denrées en défaut de traçabilité ont également été retirées de la vente ;
- deux procès verbaux ont par également été dressés pour travail dissimulé et pour non respect des règles relatives à la traçabilité des produits de la mer et 10 kg de langoustes, daurades et crabes de terre ont été saisis et détruits sur décision du Directeur de la Mer.

Il est rappelé que la traçabilité des produits de la mer est une obligation réglementaire nécessaire pour préserver et garantir un produit de la mer légal et de qualité au consommateur.

Les restaurateurs doivent s'assurer scrupuleusement lors de l'achat de produits de la mer de la délivrance d'une facture pouvant prouver l'origine de ces produits.

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42/audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1